

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 880

Artikel: Yvette Jaggi et les Etats
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ (ag) Jusqu'ici, c'est Neuchâtel qui donnait une image vraiment représentative de son peuple par sa délégation aux Etats. Jean-François Aubert et René Meylan, esprits libres, quand bien même ils votaient souvent dans des sens différents, n'ont jamais créé l'impression que le vote neuchâtelois était annulé. Au contraire, il y avait une voix neuchâteloise, originale, que chacun de l'intérieur savait reconnaître.

Regret que les électeurs neuchâtelois aient cru bon de revenir à la banale entente centre-droit. Un peu de l'originalité, du génie du lieu neuchâtelois se perdra ainsi. Les Vaudois ont fait une démonstration inverse en mettant en ballottage l'Entente centre-droit. Ce faisant, ils ont contesté sa prétention majoritaire.

Vouloir occuper deux sièges (la totalité) pour représenter un canton n'a de justification que si les partis qui y prétendent font la démonstration qu'ils sont en situation majoritaire.

Yvette Jaggi et les Etats

S'ils n'atteignent pas la majorité absolue, de quel droit revendiquer le monopole de la représentation?

En passant sous la barre, MM. Reymond et Junod (ce dernier, -14% par rapport au score de M. Debétaz) savent qu'ils ne représentent pas la majorité des Vaudois. La multiplicité des autres candidatures n'est pas une explication du ballottage, quoique souvent servie comme une excuse. Si je prétends représenter plus de la moitié, qu'importe que l'autre portion se subdivise en deux, trois ou quatre.

Reste pour Yvette Jaggi à regrouper au second tour, sur son nom, tous ceux qui, votes à l'appui, ne se sont pas reconnus dans MM. Reymond-Junod, que les affiches pourtant nous présentaient souriants, dans un complet coupe garçon d'honneur.

Elections - Le point final

■ (cfp) Alors que la TV romande, dans ses émissions électorales, affrontait les difficultés d'une discussion à dix, douze, voire seize personnes avec le risque, pas toujours évité, de glisser vers la cacophonie (voir ci-dessous), la TV alémanique présentait le soir du 14 octobre une sorte de combat des chefs opposant les présidents des quatre partis gouvernementaux.

La difficulté du débat télévisé

■ (ag) Le service public doit être très strict sur l'égalité de traitement et les temps d'antenne dans l'organisation des débats. Au même titre que les sociétés d'affichage, sur la répartition des emplacements.

Mais regrouper tous les partis (présents dans trois cantons) autour de la même table, c'est rendre impossible le débat.

Les groupements nouveaux, qui n'ont de représentants ni dans des conseils communaux, ni dans le Grand conseil, porteurs d'une seule idée, doivent-ils être reconnus pour le même niveau de discussion que les représentants des partis qui ont assumé des responsabilités? Il ne s'agit pas de les priver de parole, mais de trouver des formules originales où ils puissent s'exprimer.

Je suis tombé sur le dernier quart d'heure du débat (?) final de la télévision romande. Le mélange des genres y donnait une sorte de conversation de bistrot, pas animée comme un "Droit de réponse", tout en étant une sorte de foutoir verbal. Certains (Berger, Maître) continuaient à ramer avec un sérieux de régalier, d'autres (Gautier - à qui les gros plans faisaient une tête à la Chalandon - Ménétrey) marquaient leur distance amusée; on passait de la rigolade à l'engueulade, de l'engueulade à la rigolade. Amélie ne pouvait trouver l'occasion d'une tirade et s'en désolait.

Tableau de genre, débat nul.

Autre différence, dans la presse écrite cette fois: l'hebdomadaire *Schweizer Illustrierte* (du groupe Ringier) donnait une liste de dix parlementaires à ne pas réélire. On y trouve neuf hommes et une femme, deux Tessinois, trois Romands et cinq Alémaniques, trois radicaux, trois socialistes, un PDC, un UDC, un Markus Ruf et un vert, lequel n'est autre que le vaudois Daniel Brélaz, qualifié ici de "blanc-bec". Les autres latins de ce "palmarès des nuls" sont Geneviève Aubry "l'inquisiteuse", Raoul Kohler (radical biennois) "tout juste bon à compter les voix", Dario Robbiani "le gafeur" et Franco Masoni "le potentat". Il y en a donc pour tous les goûts. Bizarrement, les confrères romands de *L'Illustré* (du même groupe Ringier) ont évalué différemment les qualités de Daniel Brélaz, puisqu'ils lui avaient demandé, en sa qualité de mathématicien, de pronostiquer les résultats du scrutin. On peut y voir une preuve de l'indépendance des rédactions de Ringier, sur certains sujets en tout cas.

UWE BARSCHEL

Sang à la Une

■ (rééd) Si *La Suisse* a "longuement hésité" avant de publier la photo d'Uwe Barschel mort dans sa baignoire, la plupart des autres journaux n'ont même pas pris cette précaution oratoire, marque d'hypocrisie et de fausse pudeur.

La presse suisse doit-elle jouer le jeu de certaines feuilles à scandales et s'engouffrer tête baissée dans le créneau du sang à la Une? Pour notre part, nous ne pouvons que regretter ce manque de discernement. La "fameuse" photo du *Stern*, obtenue au prix d'une violation de domicile (pour ne rien dire de la sphère privée) est vide de tout contenu informatif.

Elle aurait pu finir au panier, sans dommage pour le public ni pour les finances du magazine de Hambourg.